

Nantes, le 20 septembre 2017

Communiqué de presse

Un nouveau service de téléconsultation pour les adhérents de Santéclair

Santéclair lance un service de téléconsultation qui permettra dès le 1^{er} janvier 2018 à 10 millions d'assurés de consulter à distance un médecin généraliste ou spécialiste.

Ce service ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7 vient s'ajouter à l'ensemble des prestations dont peuvent déjà bénéficier les complémentaires santé ayant choisi Santéclair comme prestataire pour l'accompagnement du parcours de soins de leurs clients (Allianz, GMF, Maaf, MMA, ... elles sont 53 en tout).

La téléconsultation permet d'accéder, en ligne (visio ou chat) et par téléphone, à un médecin libéral sans délai. Sa mise en place répond notamment au besoin des populations vivant dans des zones sous-dotées en médecins. L'assuré peut aussi y recourir s'il souhaite un conseil rapide, y compris hors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, ou lorsqu'il se trouve éloigné de son domicile.

Un nouveau service proposé par Santéclair qui permettra aux complémentaires d'enrichir leur offre de service.

Quel que soit le médecin « téléconsulté », le patient n'aura pas à payer car la consultation sera entièrement prise en charge dans le cadre de l'offre Santéclair, dans la limite de 5 consultations par an et par personne. A noter que la téléconsultation est susceptible, d'aboutir à la délivrance d'une prescription médicale et que le patient peut, une fois qu'elle a eu lieu, demander l'envoi d'un rapport complet à son médecin traitant.

Ce nouveau service a été imaginé de façon à remplir tous les critères de sécurité et de confidentialité que requiert la délivrance d'un avis médical. Les professionnels participants (125 généralistes et 140 spécialistes) ont été référencés par la société « Mesdocteurs » et sont inscrits à l'Ordre des Médecins. Les informations générées lors de la consultation à distance sont évidemment protégées par le secret médical.

Ce nouveau service mis en place par Santéclair s'inscrit dans une offre globale en matière de médecine de ville qui sera progressivement déployée dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins pour tous.

À propos de Santéclair

Santéclair est une société filiale de plusieurs complémentaires santé (Allianz, Maaf-MMA, Ipeca Prévoyance et la Mutuelle générale de la police) qui accompagne 10 millions de bénéficiaires dans la diminution de leur reste à charge en optique, dentaire (prothèses et implantologie), soins audioprothétiques, chirurgie réfractive et orthopédique ainsi que sur les consultations diététiques, d'ostéopathie et de chiropraxie.

Contact : contactpresse@santeclair.fr – 01.47.61.23.06